

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 16 octobre 2023 à 9 h 30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1 Claudia Beaulieu

Siège no 2 Carole Desbiens

Siège no 3 Stéphanie Caron

Siège no 4 Richard B. Dubé

Siège no 5 Nicholas Dubé

Siège no 6 Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Julie C-Lavallière, directrice générale adjointe est aussi présente ainsi que () autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en « Live » sur Youtube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'avis de convocation ;
3. Autorisation de signature et mention d'autorisation dans le cadre de la demande de subvention du ministère de la Famille;
4. Période de question ;
5. Fermeture de l'assemblée.

***LES POINTS À LA PÉRIODE DE QUESTIONS NE PEUVENT PORTER QUE SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

23-10186 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé que le conseil adopte l'ordre du jour. Le projet d'ordre du jour a été affichée sur Facebook.

Sur la proposition de, il est résolu unanimement.

23-10187 Autorisation de signature et mention d'autorisation dans le cadre de la subvention du ministère de la Famille pour le projet de garde pendant la relâche scolaire 2024

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estival 2024, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant le relâche scolaire ;

Il est proposé:

- D'autoriser la demande soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche estivale 2024.
- D'autoriser madame Julie C-Lavallière, directrice général adjointe, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et, si cette demande est acceptée par la Ministère, à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.
- Sur la proposition de il est résolu unanimement D'autoriser la demande soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche estivale 2024 et d'autoriser madame Julie C-Lavallière, directrice général adjointe, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et, si cette demande est acceptée par la Ministère, à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

23-10187 Période de questions

À __ heures, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

FERMETURE DE LA RÉUNION

À heures , sur la proposition de , Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Julie C-Lavallière, directrice générale adjointe